

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL SA
Société anonyme au capital de 31 755 905 euros
Siège social : 20-22 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS
572 182 269 RCS PARIS

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

24^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur, de l'usage qui a été fait de la délégation de compétences qui a été consentie à votre conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 5 décembre 2014 (24^{ème} résolution), en vue de nous permettre de décider et de réaliser une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société.

Dans ce cadre, votre Conseil d'administration a décidé le 13 janvier 2015 :

- l'émission et l'attribution gratuite en faveur de l'ensemble des actionnaires de la Société de 6.328.181 BSA à raison d'un BSA par action, lesdits BSA donnant droit de souscrire un maximum de 3.480.499 actions nouvelles ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 5 euros, à raison de 20 BSA pour 11 actions nouvelles, soit une augmentation maximum d'un montant nominal total de 17.402.495 euros.
- que le prix de souscription d'une action nouvelle d'une valeur nominale unitaire de 5 euros sera égale à 58 euros par action et que les actions nouvelles émises au titre de l'exercice des BSA seront intégralement libérées en numéraire à la souscription ;
- que les BSA pourront être exercés dès leur émission, qui devra intervenir avant le 30 avril 2015, jusqu'au 31 juillet 2016, les BSA non exercés devenant caducs à l'issue de cette période ;
- que les BSA émis feront l'objet dès leur attribution d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris ;
- que les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA qui feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris seront des actions ordinaires de la Société de même catégorie que les actions existantes de la Société et porteront jouissance et conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions ;

Le nombre de BSA à émettre a été modifié par le Conseil d'administration lors de la séance du 13 février 2015 après constatation :

- de l'augmentation de capital par émission de 610 actions nouvelles réservées aux mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, constatée le 3 février 2015, portant le capital de 31.640.905 euros divisé en 6.328.181 actions à 31.643.955 euros divisé en 6.328.791 actions,

- et de l'augmentation du capital social par souscription de 22.390 d'options de souscription d'action entre le 4 février et le 12 février 2015, portant le capital de 31.643.955 euros divisé en 6.328.791 actions à 31.755.905 euros divisé en 6.351.181 actions.

Le Conseil d'administration a décidé en conséquence :

- d'augmenter le nombre de BSA à émettre pour le passer de 6.328.181 à 6.351.181 à raison d'un BSA par action, lesdits BSA donnant droit de souscrire un maximum de 3.493.149 actions nouvelles ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 5 euros, à raison de 20 BSA pour 11 actions nouvelles, soit une augmentation maximum d'un montant nominal total de 17.465.745 euros.
- que les autres modalités de cette opération telles que décidées lors de la réunion du 13 janvier 2015 restent inchangées ;

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire figure au paragraphe 9.2 de la note d'opération portant le Visa AMF n° 15-0153 du 15 avril 2015, repris ci-dessous :

L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base diluée	non Base diluée ¹
Avant exercice des BSA et émission des actions nouvelles	1	0,99
Après exercice de l'intégralité des BSA et émission de 3.493.149 actions nouvelles	0,65	0,64

¹ Ce chiffre ne prenant pas en compte l'exercice des 600.000 bons autonomes d'actions émis par la Société le 21 février 2013 et souscrits en totalité par Kepler Capital Markets S.A.

Fait à Paris,
le 6 mai 2015

Le Président du Conseil d'administration